

## CR café citoyen du 23 septembre 2022

### Participants

Sandrine, Jean-Rémy, Daniel, Jean-Claude, Muriel, Thierry

### Extinction de l'éclairage public

#### Préparation évènement « le Jour de la Nuit » le 15 octobre

Compte tenu du contexte énergétique national, il est impératif d'agir collectivement pour réduire notre consommation d'électricité cet hiver.

Suite à la réunion mensuelle du 21 septembre, ce café citoyen a permis de finaliser un ensemble de propositions à faire au Comité Consultatif Environnement en vue de l'organisation de l'évènement « Le Jour de la Nuit » prévu le 15 octobre.

« Le Jour de la Nuit » est un évènement national<sup>1</sup> dans lequel la commune de Mallemort s'est inscrite. Une projection du film « Où sont passées les lucioles » est prévue à 19h30, accompagnée d'une animation par le CEREMA. A cette occasion, il est prévu de présenter :

- **Un premier bilan de l'expérimentation** en cours sur l'extinction de l'éclairage public :
  - Point budgétaire : L'augmentation du prix de l'électricité coûtera 230 000 € de plus à la commune cette année. Soit en moyenne 84 € par foyer fiscal ! (2744 foyers à Mallemort). Il convient d'agir ensemble pour éviter de subir une augmentation des impôts locaux liée à celle du coût de l'énergie.
  - Point sur la réduction de consommation en août-septembre (données Sylvain Castagné)
  - Retours de l'expérimentation : demandes d'extinction dans le cœur du village (témoignages)
  - Résultat du sondage FB : sur 183 participants, 74% estiment que c'est une « bonne chose », 22% que c'est une « mauvaise chose », 4% sont sans avis,
  
- **Les propositions du Comité Consultatif Environnement** pour aller plus loin dans cette démarche (ces propositions pourraient être validées par le public lors de la réunion du 15 octobre).
  - Montrer l'exemple : la commune doit se fixer un objectif plus ambitieux que les 10% envisagés au niveau national.
  - Étendre l'extinction des lumières extérieures au cœur de village (question : 23h-5h ou 24h-4h ?).

---

<sup>1</sup> L'objectif principal de ce nouveau rendez-vous est de poursuivre et d'accroître la mobilisation des acteurs locaux de la protection de l'environnement en faveur de la préservation de la biodiversité nocturne, du ciel étoilé et des économies d'énergie, tout en dotant l'évènement de nouveaux outils

- Ne laisser qu'une seule ampoule par réverbère (enlever 2 ampoules sur 3 sur la place Raoul Coustet).
- Réorienter certaines provisions budgétaires vers la transition énergétique afin d'accélérer fortement le passage en LED par rapport à la planification prévue aujourd'hui.
- Réévaluer l'intérêt de l'éclairage des terrains de sport en fonction du nombre de pratiquant (exemple tennis de nuit)
- Rappeler les règles d'extinction aux commerces et entreprises<sup>2</sup>.

Au-delà de l'éclairage public, le poste " chauffage " est le plus signifiant en termes de consommation d'énergie..

- Quelle conso par bâtiment pour la mairie + les services techniques + la police municipale + les gymnases + les écoles + l'espace jeunes+...
- Un objectif de réduction est-il annoncé ?
- Comment le suivre ?

Proposition: Un « Référent Energie » chasseur de gaspis, chargé du suivi des économies à réaliser. Profil : binôme élu-citoyen issu du Comité Environnement ?

Il est également proposé de refaire un flyer sur la base graphique de celui déjà distribué en juin. Ce flyer présenterait succinctement le bilan de l'expérimentation et les nouvelles propositions.

---

<sup>2</sup> Décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes Art. R. 581-35. - Dans les unités urbaines de moins de 800 000 habitants, **les publicités lumineuses sont éteintes entre 1 heure et 6 heures**, à l'exception de celles installées sur l'emprise des aéroports, de celles éclairées par projection ou transparence supportées par le mobilier urbain et des publicités numériques supportées par le mobilier urbain, à condition que leurs images soient fixes.